

Charte sociale Paris 2024

La Charte Sociale Paris 2024 a pour objectif de déterminer et de promouvoir les engagements sociaux visant à laisser un héritage social fort à l'action du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (COJO) dans une démarche de développement humain et durable. Les engagements de la présente charte doivent constituer une référence en matière sociale quant à l'implication du COJO, des entreprises et collectivités mobilisées dans le cadre de la préparation et de l'organisation des Jeux 2024.

Ces engagements feront l'objet d'un plan d'action opérationnel dans le cas où Paris serait désignée comme ville hôte.

Mettre en place une gouvernance et un pilotage qui assurent l'exemplarité sociale des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

1 Constituer un comité consultatif réunissant les organisations syndicales de salariés et d'employeurs et les collectivités pour le suivi de la mise en œuvre de la Charte Sociale Paris 2024 et la mesure de ses impacts.

2 Assurer la présence des organisations syndicales au sein de la gouvernance du COJO en la personne du représentant des salariés français au Conseil d'administration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

3 Encourager une commande publique qui prendra en compte l'insertion par l'activité économique et intégrer des clauses de responsabilité sociale et environnementale dans les marchés publics.

4 Garantir l'accès à l'information des appels d'offres publics liés aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 à des petites et moyennes entreprises françaises visant à développer l'emploi local et le tissu économique.

Placer l'emploi de qualité et les conditions de travail des salariés au cœur de l'impact économique des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

5 Prévenir toutes les formes de discrimination dans l'accès à l'emploi et pendant l'emploi, encourager la mixité dans les métiers exercés pour l'organisation des Jeux.

6 Favoriser l'accès à l'emploi des publics qui en sont éloignés : jeunes de zones prioritaires, travailleurs en situation de handicap, chômeurs de longue durée, seniors, grâce à la mobilisation de tous les acteurs (Etat, collectivités territoriales, entreprises...).

7 S'engager sur un objectif de protection de la santé et de la sécurité des salariés ainsi que de leurs conditions de travail, notamment lors des travaux nécessaires à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

8 Faire respecter les normes internationales du travail et notamment « le travail décent » au sens de l'OIT auprès des sous-traitants et des fournisseurs.

9 Porter une attention particulière aux salariés détachés afin de favoriser leur accès à l'information et le respect de leurs droits, notamment par l'accompagnement des employeurs.

Favoriser le développement des compétences et la sécurisation des parcours professionnels des salariés et des bénévoles engagés dans l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

10 Accompagner les publics jeunes via des parcours de professionnalisation ou d'apprentissage afin d'optimiser leur accès à l'emploi à long terme.

11 Accompagner via des programmes de formation renforcés, le développement des compétences par filière métiers et l'insertion vers des métiers émergents pendant la période d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

12 Valoriser l'engagement personnel des bénévoles mobilisés par la validation des acquis de l'expérience ou une certification.

13 Favoriser le reclassement professionnel des salariés qui auront travaillé à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Faire du sport, à travers l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, le moteur d'un développement social et solidaire

14 Assurer une reconversion exemplaire du Village olympique autour d'un programme de logements sociaux et d'urbanisme innovant après les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

15 Promouvoir conjointement avec l'Etat, les collectivités territoriales, le mouvement sportif et les organisations syndicales le développement du sport en entreprise, notamment à travers un partenariat avec les comités d'entreprise.

16 Mettre en place des actions de solidarité internationale dans le domaine du sport.

Laurent BERGER
secrétaire général CFDT
Confédération française
démocratique du travail

Alain GIFFARD
secrétaire général de la
confédération CFE-CGC
Confédération française de
l'encadrement Confédération
générale des cadres

Jean-Claude MAILLY
secrétaire général CGT-FO
Confédération générale du travail -
Force Ouvrière

Philippe MARTINEZ
secrétaire général CGT
Confédération générale du travail

Bernard SAGEZ,
secrétaire général CFTC
Confédération française des
travailleurs chrétiens

Bernard LAPASSET,
Co-président
du Comité de candidature
Paris 2024

